
**VENTE PAR SOUMISSION
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE PIZZERIA STEVE 2002 INC.
NO SURINTENDANT : 42-3218757**

LE SYNDIC SOUSSIGNÉ FAIT APPEL À DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE DU (DES) BIEN(S) CI-APRÈS DÉCRIT(S) :

LOT 1 : Immeuble commercial et résidentiel située au 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B3E2

LOT 2 : Mobilier et équipements de restaurant

Les quantités indiquées dans le cahier peuvent varier. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de se prévaloir de la visite des actifs.

Pour plus de détails concernant les lots, veuillez consulter les feuillets et photos ci-annexés. Les propriétés de tiers sont exclues du processus de vente.

Veuillez noter que la visite des actifs cités au Lot 1&2 se tiendra **le 14 mai 2025 entre 10h et 14h au 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B3E2** en présence de Shaun McMahon de Services FL. (450) 437-6661.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissions doivent être reçues au bureau de Ginsberg, Gingras situé 3111 Boul. Saint-Martin Ouest Suite 310, Laval, QC H7T 0K2, ou encore par courriel à l'attention de Marino Delacas au marinodelacas@ginsberg-gingras.com, **au plus tard jeudi le 22 mai 2025, 9h00**, heure à laquelle Ginsberg, Gingras cessera de les recevoir. L'ouverture des soumissions aura lieu à cette même date à **9h30** par conférence téléphonique via les coordonnées suivantes : Téléphone : (343) 700-3334. Code d'accès : 405 361 855.

Les offres doivent être accompagnées du formulaire de soumission du syndic signé par l'offrant et d'un dépôt payable par chèque certifié à l'ordre du syndic, d'un montant représentant **5%** du montant de la soumission pour le **lot #1** et **15 %** du montant de la soumission pour le **lot #2** pour les soumissions de 50 000,00 \$ et plus (le « dépôt »).

CONDITIONS

Avis est par les présentes donné que les conditions s'appliquant à la présente vente sont disponibles auprès du syndic. Ces conditions font partie intégrante de la demande de soumissions. Il est de la responsabilité des soumissionnaires d'en obtenir une copie au bureau du syndic lors de l'inspection des actifs.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire gagnant de prendre possession dudit ou desdits bien(s) dans les 24 heures suivant l'acceptation de l'offre à défaut de quoi, il sera tenu de payer les frais d'entreposage. Si votre soumission est acceptée vous devez nous faire parvenir le solde dû soit par **dépôt direct ou virement bancaire**.

Le syndic et les inspecteurs ne sont pas tenus d'accepter ni la plus élevée ni quelque soumission que ce soit. **Les offres sont sujettes à des fiducies présumées et créanciers garantis.**

Les soumissions seront acceptées en presumant que le soumissionnaire a examiné le(s) bien(s) offert(s) en vente, s'est fié entièrement sur son examen et enquête et aucune garantie ou condition n'est donnée ou ne peut être sous-entendue quant à la description ou l'état du (des) bien(s) de quelque manière que ce soit.

Toutes taxes s'appliquant à ladite vente sont en sus du prix soumissionné.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le soussigné au le marinodelacas@ginsberg-gingras.com

DATÉ À Laval, Québec, ce 9 mai 2025.



Marino Delacas, PAIR, SAI
GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.

3111 Boul. St-Martin, Ouest
Laval, Québec H7T 0K2

Téléphone : (450) 232-6346 Sans frais : (800) 567-1905
Télécopieur : (877) 378-4804

MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE

À : **GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS**, ès qualité de syndic à l'actif de :

DE : _____

(Nom du soumissionnaire soussigné)

(Adresse)

(Téléphone bureau) (Téléphone résidence)

Suite à la demande de soumission du syndic, le soussigné offre d'acheter ou de vendre pour le compte de l'actif, selon qu'il appert de sa soumission ci-jointe, les biens ci-après décrits selon les modalités et aux conditions suivantes :

1. **BIENS**
- 1.1. La soumission porte sur les biens faisant partie du ou des lots mentionnés dans sa soumission et tels que décrits à l'inventaire préparé par le *syndic* (les « **biens** ») et dont le soussigné reconnaît avoir pris connaissance (l'« **inventaire** »).
- 1.2. Le soussigné reconnaît que les quantités indiquées à l'inventaire ne peuvent être que substantiellement exactes.
2. **MONTANT**
- 2.1 La soumission est fait pour le montant indiqué à sa soumission;
- 2.2 Le soussigné accepte qu'aucun ajustement du montant offert ne pourra être demandé sauf en cas de disparité importante entre la quantité indiquée que le Syndic peut lui délivrer, sous réserve toutefois des droits du Syndic en vertu de l'article 7.1; Au cas où le Syndic opte pour ajuster le montant offert, le soussigné accepte que la valeur attribuée aux **biens** à l'**inventaire** soit utilisée et reconnaît que cette valeur ne peut être utilisée à d'autres fins et ne constitue pas une représentation du Syndic quant à la valeur des **biens**.
3. **GARANTIE**
- 3.1 Le soussigné déclare avoir examiné les **biens**, se fonder entièrement sur son examen et son enquête, qu'aucune garantie n'est donnée par le Syndic quant à la description, l'état et la valeur des **biens** et renonce à toute garantie quant à la qualité des **biens**.
- 3.2 Le soussigné reconnaît que le Syndic ne fait aucune représentation quant à la conformité des **biens**, à quelque norme que ce soit (incluant une norme environnementale) en vigueur à quelque époque et concernant les **biens**, leur disposition ou leur utilisation et renonce à quelque réclamation que ce soit fondée sur la non-conformité des **biens** à une telle norme.
4. **RETRAIT, ACCEPTATION OU REFUS DE LA SOUMISSION**
- 4.1 Lorsque le soumissionnaire retire sa soumission dans la période de 48 heures avant l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions jusqu'à ce qu'il reçoive avis du résultat des soumissions, le dépôt du soumissionnaire sera confisqué à titre de dommages intérêts payés par le soumissionnaire au syndic;
- 4.2 Malgré toute indication contraire contenue à la soumission, le Syndic pourra accepter ou refuser la soumission jusqu'à l'expiration du troisième jour ouvrable suivant l'ouverture des soumissions;
- 4.3 En cas d'acceptation de la soumission, le Syndic en informe le soussigné par avis écrit adressé, par télécopieur ou par courrier, à l'endroit indiqué à la soumission;
- 4.4 En cas de refus de la soumission, le Syndic en informe le soussigné par avis écrit par courrier, avis auquel est joint le chèque.
5. **DÉLIVRANCE, PRISE DE POSSESSION DES BIENS ET OCCUPATION DES LIEUX**
- 5.1 Par l'acceptation de la soumission, le Syndic consent à ce que le soussigné prenne possession des **biens**;
- 5.2 La prise de possession a lieu au moment convenu avec le Syndic et en sa présence et est constatée par la remise par le soussigné au Syndic d'un reçu à cette fin préparé par ce dernier.
- 5.3 Le soussigné prend possession de tous les **biens** sans exception et, si certains d'entre eux contiennent ou constituent des contaminants, déchets ou produits dangereux, le soussigné en dispose en conformité avec toute loi ou tout règlement relatif à leur transport et disposition;
- 5.4 Le Syndic donne au soussigné accès aux lieux où sont situés les **biens** selon les modalités convenues avec le soussigné qui s'engage à maintenir et à laisser les lieux propres et sécuritaires;
- 5.5 Si le Syndic en a convenu avec le soussigné, celui-ci occupe les lieux en respectant toute réglementation applicable à leur occupation et les maintient et les laisse dans un état propre et sécuritaire;
- 5.6 Le soussigné est responsable de toute perte ou détérioration des lieux et des **biens** situés sur les lieux occasionnée par son accès aux ou son occupation des lieux.
- 5.7 Le soussigné doit prévoir s'il y a lieu des professionnels pour la prise de possession des actifs.
6. **DÉFAUT**
- 6.1 À défaut par le soussigné de respecter l'une de ses obligations aux termes des présentes, il indemnise le Syndic de tout dommage qu'il subit ou subira suite à ce défaut sans préjudice aux autres recours que la Loi accorde au Syndic;
- 6.2 Notamment le soussigné rembourse au Syndic, sur demande, le montant des frais encourus par ce dernier suite au défaut du soussigné de prendre possession des **biens** dans le délai prescrit;
- 6.3 Le soussigné convient que toute somme qu'il doit verser au Syndic en vertu des présentes porte intérêt au taux de 15 % l'an à compter de la date d'exigibilité d'une telle somme.
7. **DIVERS**
- 7.1 Si le Syndic pour quelque motif que ce soit, ne peut livrer au soussigné les **biens** ou une quantité importante des **biens**, le Syndic peut annuler l'acceptation de la soumission qui alors est réputée n'être jamais intervenus;
- 7.2 Quant aux immeubles, les ajustements usuels, s'il en est, notamment pour taxes, assurances, loyers et énergie, sont effectués en date de la signature de l'acte de vente;
- 7.3 Le Syndic ne fournit au soussigné que les seuls documents qu'il possède relativement au titre et à la désignation des **biens**;
- 7.4 Le Syndic n'est pas tenu d'accepter la plus élevée ni quelconque soumission que ce soit, se réservant le droit de disposer des **biens** de toute autre manière prévue à la Loi;
- 7.5 Lorsqu'une soumission est assujettie à une condition, la soumission doit énoncer le montant de la soumission, si la condition énoncée dans la soumission est acceptée par le Syndic, et le montant de la soumission si la condition n'est pas acceptée. Si celle-ci ne mentionne qu'un montant, ce montant sera considéré comme étant le montant de la soumission si la condition énoncée dans la soumission n'est pas acceptée par le Syndic;
- 7.6 Le Syndic se réserve le droit de renoncer au respect de l'une ou plusieurs des conditions énoncées à la demande de soumissions ou au document intitulé modalités et conditions de vente.

8.

CONDITIONS ET MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX OFFRES D’ACHAT

8.1

Aux montants offerts s’ajoutent les montants, s’il en est, de toute taxe, imposition, contribution et de tout droit de quelque nature, inhérent ou conséquent à l’acceptation de l’offre d’achat au transfert de propriété, de même que les montants de tous les honoraires et déboursés relatifs à la préparation et à la publication d’un acte de vente (le « **prix** »);

8.2

Quant aux biens meubles, le **prix** est payé intégralement avec la prise de possession des **biens** par remise d’un chèque certifié ou d’une traite bancaire payable à l’ordre du Syndic;
Dans le cas des immeubles, le **prix** est payé intégralement lors de la signature d’un acte de vente reçu par un notaire choisi par le syndic, d’une forme et d’un contenu acceptables au Syndic, acte qui intervient dans les trente (30) jours de l’acceptation de l’offre d’achat;
Le Syndic pourra accepter que le dépôt remis avec la soumission réduise d’autant le **prix**.

8.3

En cas d’acceptation de l’offre d’achat, la vente intervient sans aucune garantie, sauf quant à la garantie légale relative aux faits personnels du Syndic, et aux risques et périls du soussigné.

8.4

Le soussigné prend possession et enlève les **biens**, à ses frais, dans les cinq (5) jours de l’acceptation de l’offre d’achat et, dans le cas des immeubles, lors du paiement du **prix** ou dans tel autre délai que le Syndic fixe;

8.5

La propriété des **biens** faisant l’objet de l’offre d’achat n’est transférée au soussigné qu’à la prise de possession;

8.6

Si le soussigné fait défaut de prendre possession des **biens**, il autorise le Syndic à annuler l’acceptation de son offre d’achat et, au gré du Syndic, l’autorise soit à retenir le dépôt accompagnant son offre d’achat pour réduire d’autant le montant de ses dommages à être liquidés, soit à conserver le dépôt à titre de dommages liquidés.
9.

CONDITIONS ET MODALITÉS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX OFFRES DE VENDRE POUR LE COMPTE DE L’ACTIF

9.1

Dans les deux (2) jours ouvrables suivant l’acceptation de son offre, le soussigné remet au Syndic une lettre de garantie irrévocable d’une durée minimale de quatre-vingt-dix (90) jours, d’un montant équivalent à 115 % du montant minimal qu’il s’est engagé à remettre au Syndic, lettre émise par une institution financière reconnue et d’une teneur conforme aux Règles et usances uniformes de la chambre de commerce internationale et, sur remise de cette lettre au syndic, celui-ci remet au soussigné le chèque accompagnant son offre;
À défaut par le soussigné de remettre une telle lettre de garantie, dans le délai imparti, au Syndic, celui-ci peut annuler l’acceptation de son offre et, à son gré, soit retenir le produit du chèque accompagnant son offre pour réduire d’autant le montant de ses dommages à être liquidés, soit conserver le produit du chèque accompagnant son offre à titre de dommages liquidés;

9.2

Le soussigné indique au Syndic, par écrit, les lieux, date, endroit et termes de la vente des **biens** (le « **plan** »), et ce, au plus tard dans les quinze (15) jours de l’acceptation de son offre;

9.3

Le soussigné paie au Syndic les sommes qui lui sont dues et lui fait rapport par écrit des résultats de la vente des **biens** indiquant notamment les biens vendus, les prix obtenus, les coûts encourus, et ce, dans les quinze (15) jours de la vente mais, à tout événement, au plus tard le soixantième (60^e) jour suivant l’acceptation de son offre;

9.4

À défaut par le soussigné d’effectuer le rapport ou le paiement prévu à l’article **9.3**, le Syndic demande paiement de la lettre de garantie, et ce, sans préjudice à son droit d’exiger du soussigné le rapport et le paiement de toute somme additionnelle due au Syndic;

9.5

À défaut du soussigné de prendre possession des **biens** dans le délai prescrit ou de respecter le **plan**, le Syndic peut, en sus de tous ses recours prévus aux présentes, annuler l’acceptation de l’offre de vendre, exiger le paiement de la lettre de garantie et, à son gré, soit retenir le produit de la lettre de garantie pour réduire d’autant le montant de ses dommages à être liquidés soit conserver 15 % du produit de cette lettre de dommages liquidés.

SOUMISSIONS

LE SOUMISSIONNAIRE PEUT INDIQUER LE PRIX OFFERT CI-APRÈS OU JOINDRE UN DOCUMENT DISTINCT.

Les soumissions ne seront pas acceptées à moins d’être scellées et porter au recto de l’enveloppe et lisiblement inscrit, le mot « SOUMISSION » de même que le nom de la faillite pour laquelle les soumissions sont demandées.

No lot	Description	Montant de la soumission	Montant du dépôt (15 %)*

* 5 % sur les biens immeubles

DÉPÔT DE 15 % À L’ORDRE DE GINSBERG, GINGRAS ET ASSOCIÉS INC. – SYNDIC, EFFECTUÉ DE LA FAÇON SUIVANTE:

CHÈQUE CERTIFIÉ ☐

REMARQUES (S'IL Y A LIEU):

DATE

SIGNATURE DU SOUMISSIONNAIRE

PROVINCE OF QUEBEC
DISTRICT OF SHERBROOKE
FILE NUMBER: 42-3218757
COURT NUMBER:450-11-000071-252

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SHERBROOKE
NO SURINTENDANT: 42-3218757
NO COUR: 450-11-000071-252

IN THE MATTER OF THE BANKRUPTCY OF:
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.

AND / ET

GINSBURG, GINGRAS & ASSOCIÉS/ASSOCIATES INC.

TENDER / SOUMISSION

LOT 1 (IMMEUBLE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL SITUÉE AU 9 BOULEVARD NOTRE-DAME OUEST, STANSTEAD (QUÉBEC) J0B3E2) :

I OFFER THE SUM OF /
J'OFFRE LA SOMME DE: _____

DEPOSIT OF /
DEPOT DE: _____
(MINIMUM 5%)

- ☐ CERTIFIED CHEQUE / CHÈQUE CERTIFIÉ
- ☐ BANK DRAFT / TRAITE BANCAIRE
- ☐ ETRANSFER / VIREMENT BANCAIRE

LOT 2 (MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT) :

I OFFER THE SUM OF /
J'OFFRE LA SOMME DE: _____

DEPOSIT OF /
DEPOT DE: _____
(MINIMUM 15%)

Requis pour soumissions de 50 000,00 \$ et plus / Required for bids higher than \$50 000.00

- ☐ CERTIFIED CHEQUE / CHÈQUE CERTIFIÉ
- ☐ BANK DRAFT / TRAITE BANCAIRE
- ☐ ETRANSFER / VIREMENT BANCAIRE

BIDDER'S NAME /
NOM DU SOUMISSIONNAIRE: _____

ADDRESS /
ADRESSE: _____

PHONE NUMBER /
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE: _____

EMAIL ADDRESS /
ADRESSE COURRIEL: _____

DATE

SIGNATURE

RAPPORT D'INVENTAIRE

Dossier : I25-136

PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.

9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2



Préparé pour :

 **Ginsberg
Gingras**

Syndics autorisés en insolvabilité
Licensed Insolvency Trustees

Inventaire en date du 1 mai 2025

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**SOMMAIRE**

DESCRIPTION	PAGES	VALEUR MUNICIPALE	VALEUR MARCHANDE APPROX.
LOT # 1 IMMEUBLE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL	3	191,600 \$	

CRÉANCIER : **LIBRE DE LIEN**

LOT # 2 MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT	7		18,875 \$
---	---	--	-----------

CRÉANCIER : **LIBRE DE LIEN**

PROPRIÉTÉS DE TIERS 11
- *Biens exclus de la vente* -

IMMEUBLE PAR DESTINATION 13
- *Biens exclus de la vente* -

TOTAL **191,600 \$** **18,875 \$**

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**LOCALISATION :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**CRÉANCIER :** LIBRE DE LIEN

IMMEUBLE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL	LOT 1
------------------------------------	-------

VALEUR MUNICIPALE
AU RÔLE
2022-2023-2024

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	
1-1	1	Immeuble commercial restaurant comprenant deux (2) logements au 2e étage 9 boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2 (9A et 9B - logements résidentiels) Année : 1900 Mesure frontale : 13.89 m Aire d'étage : 316.900 m² Terrain : 316.7 m² Lot : 5 075 802 Numéro matricule : 1586-32-1537-000-0000 Caractéristiques du bâtiment : - Bâtiment commercial avec logements résidentiels dont le revêtement extérieur est fait de clin de vinyle - Alimenté par les services publics en eau et égouts - Chauffage à l'huile - Cuisson au propane - Climatiseurs muraux - Aspirateur central	   	191,600.00 \$

TOTAL**191,600.00 \$**

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**LOCALISATION :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**CRÉANCIER :** LIBRE DE LIEN**IMMEUBLE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL****LOT 1**

Les informations présentées ici sont sujettes à des modifications sans préavis. Elles correspondent à l'extrait du rôle d'évaluation de la municipalité en date du 2025-05-06 09:28. En aucun temps, elles ne peuvent servir à des fins de contestation ou de preuve. De plus, elles ne tiennent pas compte des certificats émis ou des modifications effectuées depuis cette date.

Identification de l'unité d'évaluation

Adresse	9, BOULEVARD NOTRE-DAME OUEST
Cadastre(s) ou Lot(s)	5075802
Matricule	1586-32-1537-000-0000
Utilisation prédominante	5813 : Restaurant et établissement avec service restreint

Propriétaire

Nom	PIZZERIA STEVE 2002 INC.
Adresse postale	9 BOULEVARD NOTRE-DAME O, STANSTEAD QC, J0B3E2
Date d'inscription	Non Disponible

Caractéristiques de l'unité d'évaluation

Mesure frontale	13.89 m	Superficie	316.900 m2
Nombre d'étage		Année de construction	1900
Zonage agricole	Non zonée	Superficie zonée agricole	-
Exploitation agricole enr. (EAE)	NON	Superficie totale EAE	N/A
Superficie totale EAE MAX	-	Superficie forestière	-
Superficie forestière EAE	-	Nombre de logements	2
Locaux non-résidentiels	1	Nombre de chambres	0
Lien physique	Détaché	Genre de construction	

Valeurs au rôle d'évaluation

Date de référence du marché	
Valeur du terrain	15 800,00 \$
Valeur du bâtiment	175 800,00 \$
Valeur de l'immeuble	191 600,00 \$
Valeur de l'immeuble antérieur	

Répartition fiscale

Valeur imposable de l'immeuble :	191 600,00 \$
Valeur non imposable de l'immeuble :	0,00 \$

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**LOCALISATION :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**CRÉANCIER :** LIBRE DE LIEN**IMMEUBLE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL****LOT 1**

Stanstead
425, rue Dufferin
819-876-7181

Rôle triennal

Première année		Année courante	
Année	2025	Année	2025
Proportion médiane	100.00	Proportion médiane	100.00
Facteur comparatif	1.00	Facteur comparatif	1.00
Valeur uniformisée	191 600,00 \$	Valeur uniformisée	191 600,00 \$
Date Valeur uniformisée	2023/07/01	Date Valeur uniformisée	2023/07/01

Taxes**Annuelles 2025**

DÉV. ÉCONOMIQUE 2025	29,31 \$
FONCIÈRE - POLICE S.Q. 2025	129,71 \$
FONCIÈRE BASE 40% 2025	416,92 \$
FONCIÈRE COMMERCIAL 60% 2025	965,66 \$
RÈG. 2017-201 PUIITS/ WELL 2025	11,88 \$
RÈG. SECTEUR PHELPS 2018-207 2025	15,14 \$
RÉSERVE INFRA ROUTIÈRES 2025	60,74 \$
RÉSERVE USINE ÉPUR. RI 2025	29,89 \$
COMPOSTAGE/COMPOST 2025	107,88 \$
EAU/WATER 2025	970,68 \$
ÉGOUT/SEWER 2025	764,60 \$
ORDURE/GARBAGE 2025	219,02 \$
TAXE SPECIALE USINE RI 2025	196,74 \$
Total des taxes annuelles 2025 :	3 918,17 \$

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.

ADRESSE : 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2

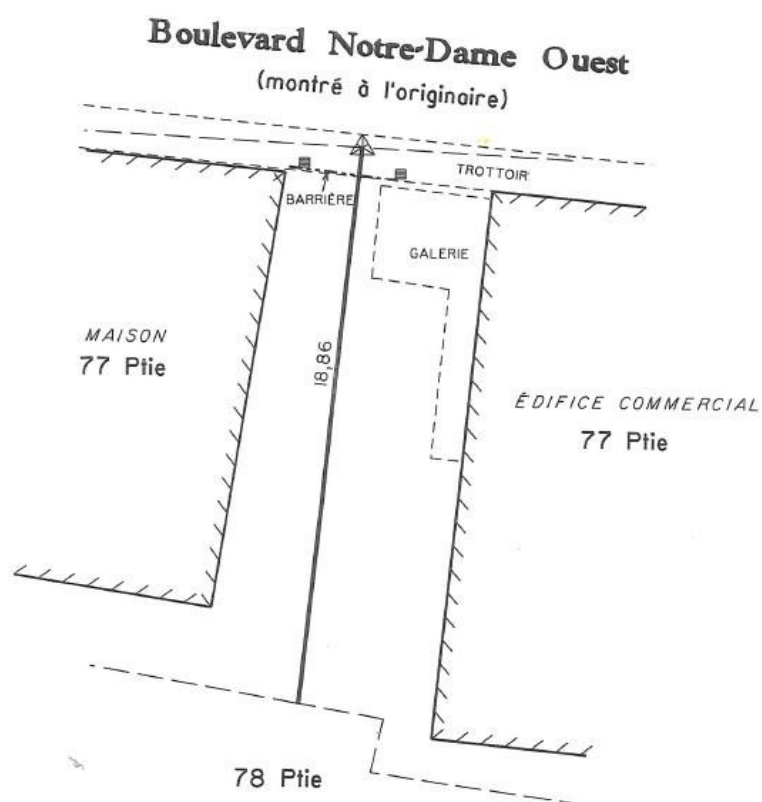
LOCALISATION : 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2

SYNDIC : GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

IMMEUBLE COMMERCIAL ET RÉSIDENTIEL

LOT 1



- Bord de trottoir
- Ligne d'emprise/lot
- ▲ Clou "PK" posé dans le sol le 26 mai 2014

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**LOCALISATION :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**CRÉANCIER :** LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT	LOT 2
--	--------------

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
2-1		<u>Ensemble de mobilier, comprenant :</u> -12 Tables en granite, ± 36 po x 36 po -40 Chaises bistro noires -3 Chaises hautes pour bébé en bois		2,050.00 \$
2-2	1	Comptoir caisse en bois, ± 48 po x 48 po		50.00 \$
2-3	1	Réfrigérateur, 2 portes vitrées Marque : TRUE Modèle : GDM-41 Série : 7724148		600.00 \$
2-4		<u>Ensemble d'équipements, comprenant :</u> -1 Chariot utilitaire, 3 niveaux -1 Enseigne «Plancher mouillé» -1 Assortiment de produits nettoyants		100.00 \$
2-5		<u>Ensemble d'équipements, comprenant :</u> -1 Système de caisse, incluant : 1- Ordinateur 1- Écran tactile 2- Imprimantes à reçus HPRT et SNBC 1- Tiroir-caisse 1- Téléphone sans fil MOTOROLA 1- Module d'enregistrement des ventes Série : P1133310		400.00 \$

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**LOCALISATION :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**CRÉANCIER :** LIBRE DE LIEN**MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT****LOT 2**

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
2-6		<u>Ensemble d'équipements, comprenant :</u> -1 Réfrigérateur de bar DANBY -2 Supports de cabarets pliants -1 Assortiment de vaisselles et accessoires de cuisine		150.00 \$
2-7	1	Comptoir de préparation réfrigérée, 2 portes, ± 60 po Marque : MKE		1,250.00 \$
2-8	1	Plaque à frire au propane, ± 36 po Marque : MKE sur base d'équipement, 48 po		500.00 \$
2-9	2	Friteuses au propane Marque : MKE		1,200.00 \$
2-10	1	Cuisinière au propane, 6 ronds		600.00 \$

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**LOCALISATION :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**CRÉANCIER :** LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT	LOT 2
--	--------------

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
2-11	1	Comptoir de préparation réfrigérée, 2 portes, ± 60 po Marque : LF		800.00 \$
2-12	2	Fours à pizza au propane Marque : BLODGETT Modèle : 1048B Série : 070819QA039T Série : 070819QA040B		8,000.00 \$
2-13	1	Ensemble d'assiettes et bols, assortis		150.00 \$
2-14	<u>Ensemble d'équipements, comprenant :</u> -2 Chariots à pâtisserie -1 Étagère chromée -1 Assortiment de tôles en aluminium			175.00 \$
2-15	1	Évier simple avec rallonge pour lave-vaisselle		50.00 \$

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.

ADRESSE : 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2

LOCALISATION : 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2

SYNDIC : GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.

CRÉANCIER : LIBRE DE LIEN

MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS DE RESTAURANT	LOT 2
--	--------------

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	VALEUR MARCHANDE APPROX.
2-16	1	Évier simple avec rallonge pour lave-vaisselle		50.00 \$
2-17		<u>Ensemble d'équipements, comprenant :</u> -1 Étagère en métal, 72 po -1 Tablette murale en MDF -1 Congélateur tombeau -1 Coupe légumes ROBOT COUPE Modèle : CL50 -1 Assortiment d'accessoires de cuisine		1,000.00 \$
2-18		<u>Ensemble d'équipements, comprenant :</u> -1 Étagère chromée mobile, 72 po -1 Malaxeur DOYON Modèle : SM402NA Série : S111928		1,750.00 \$
TOTAL				<u>18,875.00 \$</u>

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.

ADRESSE : 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2

LOCALISATION : 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2

SYNDIC : GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.

PROPRIÉTÉS DE TIERS

- Biens exclus de la vente -

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	PROPRIÉTÉ DE :
PT-1	4	Réservoirs au propane		SUPÉRIEUR PROPANE 1-877-873-7467
PT-2	1	Réservoir pour les huiles usées		SANIMAX
PT-3	2	Terminaux de paiement direct Marque : INGENICO Modèle : DESK / 5000 Série : 232597303201181753433057 Série : 232607303201181753445465 Note : Entreposés chez Services FL		MONERIS
PT-4	1	Terminal de paiement direct Marque : INGENICO Modèle : ICT 250 Série : CT818200-EJ059739 Note : Entreposé chez Services FL		MONERIS

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.

ADRESSE : 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2

LOCALISATION : 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2

SYNDIC : GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.

PROPRIÉTÉS DE TIERS

- Biens exclus de la vente -

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO	PROPRIÉTÉ DE :
PT-5	1	Routeur sans fil avec sa base Marque : ARUBA Modèle : APINH303 Série : PHKXK2R27S Note : Entreposé chez Services FL		VIDEOTRON
PT-6	1	Modem Marque : TECHNICOLOR Modèle : TC4400-AM Série : CP1901HD32G Note : Entreposé chez Services FL		VIDEOTRON
PT-7	1	Modem câble Marque : ARRIS Modèle : TM502G Série : 7AXBMV6PB210872 Note : Entreposé chez Services FL		VIDEOTRON

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**LOCALISATION :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**IMMEUBLE PAR DESTINATION***- Biens exclus de la vente -*

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
ID-1	1	Hotte de ventilation (Information non disponible) avec 1- Système de suppression de feu Marque : PYRO CHEM Modèle : EN-MCU3	
ID-2	1	Chambre froide de ± 8 pi x 10 pi	
ID-3	1	Réservoir d'huile à chauffage Marque : Non disponible Modèle : 109001 Série : D-903432 Année : 2013 Capacité : 910 L	
ID-4	1	Réservoir d'eau chaude Marque : GIANT Modèle : 172STE-3S8M-E8 Série : A 9253064 Année : 2019 Capacité : 279 L	
ID-5	1	Réservoir d'eau chaude Marque : RHEEM Modèle : XE60T06ST45CO Série : Q521625684 Année : 2016 Capacité : 285 L	

DOSSIER : PIZZÉRIA STEVE 2002 INC.**ADRESSE :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**LOCALISATION :** 9 Boulevard Notre-Dame Ouest, Stanstead (Québec) J0B 3E2**SYNDIC :** GINSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.**IMMEUBLE PAR DESTINATION***- Biens exclus de la vente -*

N°	QTÉ	DESCRIPTION	PHOTO
ID-6	1	Réservoir d'eau chaude Marque : DETTSON	
ID-7	1	Fournaise à l'huile Marque : DETTSON Modèle : CM032-11 Série : SD081542478	
ID-8	2	Climatiseurs muraux Marque : HAIER	
ID-9	1	Aspirateur central Marque : VACUFLO Modèle : 560	